

BAREME D'HONORAIRES

Au 26 avril 2021

TVA au taux en vigueur de 20% incluse

PRESTATIONS DE VENTE	HONORAIRES TTC	A LA CHARGE DU
Biens à usage d'habitation Pour un prix de vente inférieur à 100.000 € Pour un prix de vente compris entre 100.000 € et 500.000 € Pour un prix de vente supérieur à 500.000 € Terrains, Stationnements, Caves, Locaux commerciaux... Estimation	Forfait de 6.000 € 6%* 5% 8% 180 € <i>Offerte dans le cas d'une prise de mandat de vente</i>	VENDEUR (Sauf convention contraire précisée dans le mandat)

PRESTATIONS DE LOCATION	A CHARGE DU LOCATAIRE	A LA CHARGE DU BAILLEUR
Biens à usage d'habitation vide ou meublée loi du 06/07/1989 Zone Tendue loi ALUR	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail 10€ x surface habitable État des lieux entrés 3€ x surface habitable	1 mois de loyer charges comprises
A usage d'habitation hors loi du 06/07/1989 (courte ou longue durée)	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises Avec un minimum de 150€
A usage de parking ou garage	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises Avec un minimum de 150€
A usage professionnel ou commercial	2 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charge comprises

GERANCE	PRIX PRESTATIONS	A LA CHARGE DU
Gestion courante Garantie des loyers impayés-(ALLIANZ)	7,8% TTC soit 6,5 HT 2,80 TTC des sommes encaissées	BAILLEUR BAILLEUR
Frais de transmission du dossier contentieux à l'avocat pour assignation Frais de rédaction d'actes ou d'avenants sur baux Vacation taux horaire (suivi de sinistre, dossier contentieux, représentation diverse)	150€ TTC 150€ TTC 80€ TTC/heure	BAILLEUR BAILLEUR OU LOCATAIRE SELON CONVENTION BAILLEUR
Travaux : jusqu'à 400 euros HT De 4000 euros à 1 000 euros HT Supérieur à 1 000 euros HT	25€ TTC 40€ TTC 4% TTC	BAILLEUR BAILLEUR BAILLEUR

PRESTATIONS DE RECHERCHES	HONORAIRES TTC	A LA CHARGE DU
Biens à usage d'habitation, anciens ou neufs	De 0 € à 50.000 € : forfait 3.500 € Au-delà de 50.000 € : 6%	L'ACQUEREUR
Locaux commerciaux, Fonds de commerces, terrains, Stationnement, Caves	10% avec minimum de 4.000€	

La remise d'une note d'honoraire est obligatoire – Les prix affichés sont nets hors frais de notariés, d'enregistrement et de publicité foncière – TVA au taux en vigueur de 20% - En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ANGE GESTION IMMOBILIER, société par action simplifiée à associé unique au capital de 1.000€ - TVA intercommunautaire FR 89 844 140 327 – SIREN 844 140 327 RCS NICE. SIRET 844 140 327 00017
 Carte professionnelle N°CPI 0906 2019 000 039 702 délivrée par CCI Nice Cote d'Azur – Garantie financière : Gestion immobilière ; Transaction sur immeubles et fonds de commerce (non détention de fonds) : 120.000€ souscrite sous n° 151 707 Y auprès de GALIAN 89 rue de la Boétie, 75008 Paris – Assurance en Responsabilité civile professionnelle : n°120 137 405 auprès de MMA Bd M et A Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9
 Médiation : Maître Loïc Giauffret 47 bis rue Marechal Joffre 06 000 NICE

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier

*Cet honoraire peut passer à 5% pour les clients réguliers.

Honoraire fixés par décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 – journal officiel du 6 août 2014 – Agglomération de Nice : Zone Tendue

(Aux d'habitation soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989) partagés entre le bailleur et le locataire sans que le montant imputé au locataire n'excède celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal au plafond fixé par la voie réglementaire.

